

REGLEMENT DES VETERANS A 8

Article 1 :

Le district de la Somme de football organise annuellement un championnat réservé à la catégorie dite «Vétérans à 8»

Les joueurs concernés doivent obligatoirement être âgés, au minimum, de 35 ans au 31 décembre de la première année calendaire de la saison en cours.

Article 2 :

Tous les joueurs participant à ce championnat doivent être titulaires d'une licence «Libre Vétéran» ou d'une licence Loisir mais obligatoirement en âge d'être de catégorie vétérans régulièrement enregistrée à la ligue des Hauts de France.

Article 3 :

Les rencontres se jouent sur des terrains réduits de football à 8, les règles sont celles du football U13 avec les aménagements suivants :

- 8 joueurs dont 1 gardien et possibilité de mettre 4 remplaçants sur la feuille de match.
- L'arrêt de jeu est nécessaire lors des remplacements.
- Un match ne peut se dérouler si une équipe présente moins de 6 joueurs sur le terrain.
- La surface de réparation sera matérialisée par une ligne traversant toute la largeur du terrain à une distance de 13 mètres de la ligne de but (ou mise en place de plots ou jalons de chaque côté).
- Le point du coup de pied de réparation est à 9 mètres de la ligne de but.
- Hors-jeu à la ligne médiane

Article 4 : Jour des rencontres :

De manière générale le dimanche matin (10h00) mais jour et heure adaptable par chaque club en utilisant la possibilité de dérogation via footclubs.

La durée des rencontres est de 2 x 30 minutes. Les arbitres seront les arbitres, capacitaires ou dirigeants du club recevant.

Article 5 : Conditions de participations

Ceux sont celles qui sont définies dans le Règlement du Critérium vétérans à 11.

Si le club possède une équipe Vétérans à 11, les joueurs évoluant le week-end précédent dans l'équipe à 11 vétérans seront considérés comme joueurs de l'équipe supérieure avec les restrictions de participation qui en découlent.

Article 6 :

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il est fait application des Règlements du District, et en particulier celui du critérium Loisir-Vétérans à 11.

Article 7 : Convivialité et Fair- Play seront la base de ce championnat.

LE JEU AVANT L'ENJEU !

